



1, Rue François Mignotte

5 NOVEMBRE 1996

DONATION ENTRE EPOUX

PARENT François - GROS Anne Françoise



*François-Xavier*

**ROYET**

**NOTAIRE**



François-Xavier ROYET  
NOTAIRE  
1, Rue François Mignotte  
1700 NUITS ST GEORGES

PARDEVANT Me François-Xavier ROYET, Notaire à  
Nuits-Saint-Georges (Côte d'Or), soussigné,

ONT COMPARU

DE TRAVAIL PAYÉ SUR ÉTAT  
SATISFAIT DU 16 SEPTEMBRE 1989

I - Monsieur François Marie PARENT, viticulteur,  
demeurant à Pommard, Grande Rue, époux de Madame Anne  
Françoise Monique GROS.  
Né à Beaune (Côte d'Or), le 11 janvier 1955.

II - Madame Anne Françoise Monique GROS, demeurant  
à Pommard, Grande Rue, épouse de Monsieur François  
Marie PARENT.  
Née à Dijon (Côte d'Or), le 30 janvier 1957.

Mariés ensemble à la mairie de Vosne-Romanée (Côte  
d'Or), le 26 novembre 1976.

Soumis au régime de la communauté réduite aux ac-  
quêts, aux termes d'un contrat reçu par Me Charles  
ROYET, prédécesseur immédiat du Notaire soussigné, le  
25 novembre 1976.

COPIE

Lesquels, par les présentes, SE FONT DONATION :  
- Le mari à sa femme pour le cas où elle lui sur-  
vivrait,  
- La femme à son mari pour le cas où il lui survi-  
vrait,  
ce qui est accepté par chacun d'eux pour la dona-  
tion à lui faite,

De L'USUFRUIT de tous les biens et droits  
mobiliers et immobiliers qui appartiendront au Donateur  
au jour de son décès et composeront sa succession.

Pour jouir de l'usufruit dont il bénéficierait au  
titre de cette donation, le Donataire sera dispensé de  
fournir caution.

Les héritiers réservataires pourront exiger que  
tous les frais et droits auxquels donnera lieu l'ouver-  
ture de la succession du Donateur, y compris les droits  
de mutation par décès, soient prélevés sur l'actif suc-  
cessoral.

Les comparants révoquent toutes dispositions anté-  
rieures, à l'exception des testaments, olographes du 4 novembre 1985.

DONT ACTE

Etabli sur une page,  
Fait et passé à NUITS-SAINT-GEORGES,  
En l'office notarial.  
Et, après lecture, les parties ont signé avec le  
Notaire.

LE CINQ NOVEMBRE  
MIL NEUF CENT QUATRE VINGT SEIZE

ans mot nul.  
APG  
A H.

*[Signature]*

*[Signature]*

COPIE  
*[Signature]*